



D.2017.10.04.6.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

6 - PROJETS TERRITORIALISES

6.8 - Doublement Capacité Ligne A - Avenant n°1 à la convention d'études et travaux n° 52M 2016 13024 CN conclue avec R.I.N : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long : autorisation de signer l'avenant n°1

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo-Ingénierie (SMAT) la réalisation de l'opération de Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.03.25.4.5 du 25 Mars 2017, le Comité Syndical a approuvé la convention n° 52M 2016 13024 CN concernant les études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux R.I.N. et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le montant prévisionnel des études et travaux à réaliser par R.I.N. était évalué dans la convention à 6 700,00 €HT.

Le présent avenant a pour objet d'inclure, au montant des travaux initiaux, le montant des travaux complémentaires d'un montant de 6 278,10 € HT liés au dévoiement de câbles 36 Fibres Optiques (FO) et 72 Fibres Optiques (FO) au niveau de la station Jean-Jaurès Ligne A.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature de l'avenant 1 à la convention n° 52M 2016 13024 CN avec la société R.I.N., pour un montant 6 278,10 € HT, qui porte définitivement le montant des études et travaux de ladite convention à 12 978,10 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention n° 52M 2016 13024 CN avec R.I.N.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

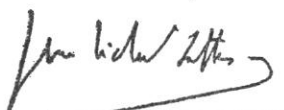
ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo-Ingénierie (SMAT) à signer avec R.I.N (Réseaux d'Infrastructure Numérique de Toulouse Métropole) l'avenant n°1 à la convention d'études et travaux n° 52M 2016 13024 CN pour un montant de 6 278,10 HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-6-8D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--

CONVENTION CADRE N° 52M 2016 13024 CN

ENTRE

R.I.N.

ET

LA SOCIETE DE LA MOBILITE DE L'AGGLOMERATION
TOULOUSAINE

POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE
L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES

DANS LE CADRE DE L'OPERATION DU DOUBLEMENT DE LA
CAPACITE DE LA LIGNE A

AVENANT N°1

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer, à la présente convention, le montant des travaux complémentaires de 6 278,10 € HT liés au dévoiement des câbles 36FO et 72FO de la station Jean-Jaurès Ligne A.

Par conséquent,

- L'article 8 de la convention est modifié comme suit :

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTEES AUX MODALITES DE REGLEMENT DES ETUDES ET DES TRAVAUX A LA CHARGE DE LA SMAT

Le montant des études et travaux pris en charge par la SMAT est arrêté aux montants suivants :

Le montant des études et travaux est arrêté à la somme de 12 978,10 € HT

- Les annexes 1 et 2 concernant le programme des travaux et les estimations sont également modifiées et jointes en annexe au présent avenant.

Les autres articles de la convention restent inchangés

Fait à, le.....

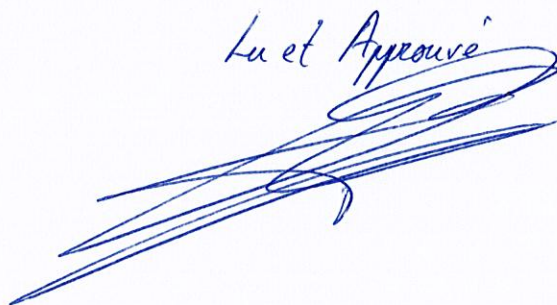
En deux (2) exemplaires originaux,

Pour la SMAT

Monsieur Philippe Buchberger
Directeur

Pour R.I.N.

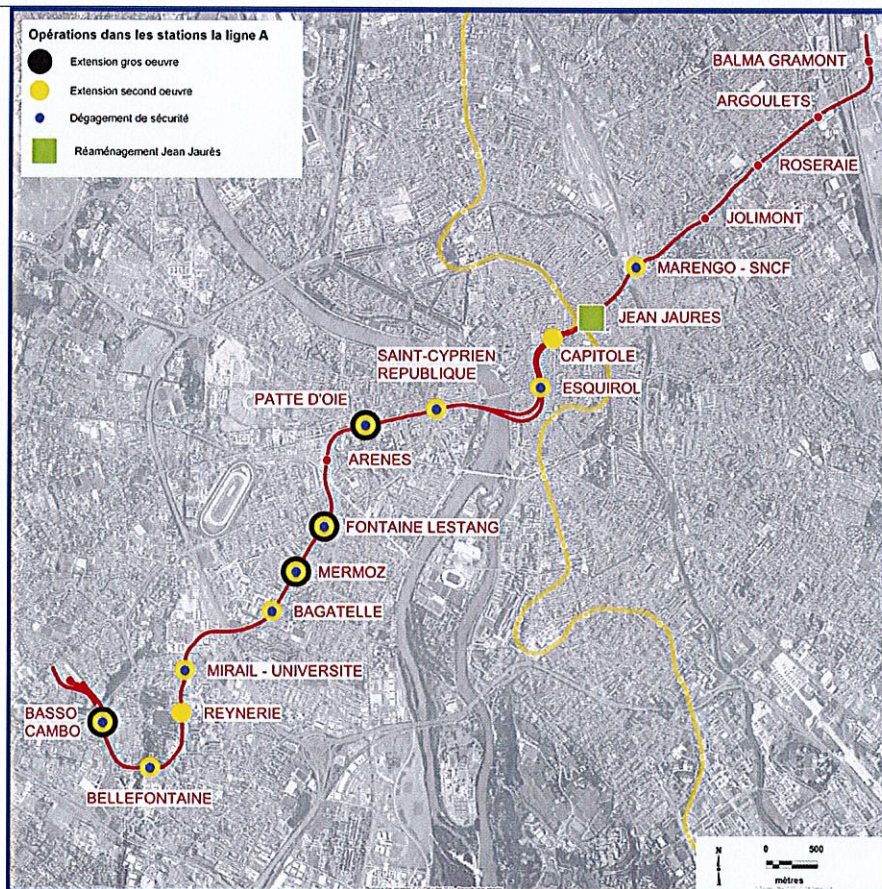
Monsieur Thierry Cavaillé
Directeur Général

Lu et Approuvé


(1) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »



AMELIORATIONS LIGNE A



Convention R.I.N.

Déviation des réseaux télécom

ANNEXE 1 - PROGRAMME



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-2017-1009-2017-1004-6-8D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

Le programme des études et travaux concerne la déviation des réseaux télécom au niveau des stations suivantes :

Station Mirail Université

Câblage dans l'infrastructure créée par Toulouse Métropole

Station Patte d'Oie

Câblage dans l'infrastructure créée par Toulouse Métropole

Station Jean-Jaurès

Dévoisement câble 36 FO et 725 FO en sous quai



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-6-8D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

ESTIMATION DES ETUDES ET DES TRAVAUX

R.I.N.

		Montant en €.H.T.
<u>Station Mirail Université</u>	Etudes	
	Travaux	4 200,00 €
<u>Station Patte d'Oie</u>	Etudes	350,00 €
	Travaux	2 150,00 €
<u>Station Jean-Jaurès</u>	Etudes	- €
	Travaux	6 278,10 €
		12 978,10

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-6-8D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017